

POSITION DU CANADA

Le Canada reconnaît que l'Albanie a fait quelques progrès au cours des derniers mois en matière des droits de la personne, particulièrement en ce qui concerne la pratique religieuse et le droit à un passeport. Nous estimons toutefois que sur l'ensemble des normes établies par les pays membres de la CSCE sur les droits de la personne, l'Albanie n'a pas encore fait preuve d'un désir réel de garantir ce dont la quasi-totalité des pays européens offrent maintenant à leur population. Le gouvernement du Canada encourage le gouvernement albanais à aller de l'avant en ce sens.

90/12/03